

Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	CHEMINOVA (ex DUPONT de Nemours)
Adresse de l'établissement :	23 rue de la scierie 68700b UFFHOLTZ
Activité de l'établissement :	Le site Satellite 2 est chargé de la formulation, de la granulation, de la mise sous forme de tablettes, du conditionnement, du stockage et de l'expédition de produits herbicides spécifiques aux cultures céréalières.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Les phénomènes dangereux susceptibles de se produire n'impacte pas l'Allemagne
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les accidents majeurs identifiés peuvent engendrer des effets thermiques et toxiques en cas d'incendie du stockage des produits et de bris de vitre en cas d'explosion.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Les procédés mis en oeuvre aux satellites ne nécessitent pas de réaction chimique : il s'agit de mélanges, de formulation et de conditionnement. Les produits utilisés sont des produits agropharmaceutiques la plupart du temps sous forme de solides pulvérulents. Les produits ne sont pas toxiques, ni inflammables. Ils peuvent être, dangereux pour l'environnement, nocifs, irritants Quelques phénomènes dangereux sont susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site. Les effets restent limités au seuil des effets irréversibles en cas d'incendie du magasin de produits et bris de vitres en cas d'explosion dans la chaufferie cas d'explosion à la chaufferie

	Le site est exploité par du personnel formé aux risques inhérents aux installations ainsi qu'aux produits manipulés, et apte à assurer la gestion des situations d'urgence. Un Plan d'Opération Interne définit les fiches réflexes à suivre en cas d'incident ou les moyens de lutte contre l'incendie à mettre en œuvre . Il fait régulièrement l'objet d'exercices.
--	--